

10ième 'PICTURALE' 2024  
BRIEFING & CONDITIONS DE PARTICIPATION  
Catégorie B

Briefing "illustration(s) 50 cm x 50 cm"

Les candidats déclarent être inconditionnellement d'accord avec ce règlement en participant à cet événement .

La participation est **gratuite**.

**Art. 1.**

L'illustrateur n'a aucune ou maximum deux publications à son palmarès. L'organisation n'accepte qu'une seule oeuvre (de 50 cm x 50 cm/dimension sans passe-partout) par candidat.

**Art. 2.**

L'organisation **impose un thème** que le participant devra **illustrer** avec toute liberté du nombre, du format et de l'emplacement des illustrations. Le thème est: FAMILLES FABULEUSES.

Envois: non encadrés mais **AVEC** passe-partout ( pour ne pas endommager l'illustration). Les techniques utilisés sont libres.

**Art.3.**

Les envois seront emballés avec précaution afin d'éviter tout risque de dommage et pourvus du nom de l'illustrateur bien visible à l'extérieur (pour le suivis) et accompagnés du formulaire de participation et du formulaire pour les assurances, correctement remplis.

**Art.4.**

Pour l'exposition, les envois doivent nous parvenir entre le 3 janvier 2024 et le 17 janvier 2024 et peuvent être déposés - pendant les heures d'ouverture - au CC de Ververij – Wolvestraat /rue au loup37 – Renaix 9600 – 055 / 23 28 01. ( heures d'ouverture : du lundi au vendredi incl. de 8h30 -12h et de 13h30 -16h)

**Art. 5.**

Les envois doivent être récupérés par l'illustrateur au plus tard le 3 mai 2024. L'organisation ne se charge pas de renvois des illustrations.

**Art. 6.**

L'organisation se réserve le droit de pré-sélectionner les envois. Les envois seront soumis à un jury de professionnels. La décision du jury est irrévocable.

Aucune correspondance ne sera entretenue au sujet du concours ou de la décision du jury.

Les illustrateurs sélectionnés par le jury professionnel seront personnellement prévenus par mail.

**Art. 7.**

Le gagnant recevra le **PRIX ' PUSH 'PICTURALE ' 2024 d'une valeur de 1000 euro**

+ une commission d'une **illustration pour une publication**

Le **gagnant** sera **proclamé** pendant le **vernissage festif** le samedi **17 février 2024**.

Le **gagnant** du **prix du PUBLIQUE** en catégorie **B** , d'une valeur de **300 euro** , sera annoncé pendant le **FINISSAGE** le samedi **30 mars 2024**.

**Art.8.**

Les illustrations sélectionnées par le jury de professionnels feront toutes partie de **l'exposition 10 ième 'PICTURALE' 2024**. L'illustrateur s'engage à renoncer à ses droits de reproduction pour la publication du catalogue.

**Art.9.**

Comment s'inscrire ?

**1.** Confirmez votre **participation** via mail : [post@picturale.be](mailto:post@picturale.be) au plus tard le **07.11.2023 (voir ci-joint)**

**2. Exposition : envoyez** ou **déposez** votre illustration

+ formulaire de participation + formulaire pour les assurances au CC de Ververij – Wolvestraat / rue au loup 37 – 9600 Renaix , entre **le3 janvier 2024 et le 17 janvier 2024**

**3. Pour le catalogue:** envoyer le plus vite possible votre/vos illustration(s) en version digitale à [waldo@postvorm.be](mailto:waldo@postvorm.be) (date d'échéance: 31 janvier 2024). Spécifications techniques: 300dpi,TIFF, EPS ou jpg.

Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement.

Pour accord

.....

Nom / signature

.....

date